

Bachelier en management de la logistique

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Planification des transports et des expéditions			
Ancien Code	ECLG2B23PLA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	COLG2230		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	6 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Pascal DEHUT (pascal.dehut@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage (AA) offre une approche complète sur la gestion et la planification des opérations associées aux modes, moyens et modalités de transport et, en particulier le transport routier. Il présente les processus qui y sont associés ainsi que les spécificités, les techniques et les outils pour leur maîtrise.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au domaine des transports et logistiques**
 - 3.4 Optimiser les opérations logistiques
 - 3.5 Identifier, sélectionner et assurer le suivi des prestataires des services
- Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
 - 4.1 Positionner la logistique dans la stratégie de l'entreprise
 - 4.2 Mettre en place et interpréter les tableaux de bord et indicateurs de performance en matière de logistique
 - 4.3 Prendre en compte les dimensions économiques, financières et environnementales dans les analyses et prises de décisions
- Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**
 - 5.1 Identifier et proposer des solutions adaptées aux besoins du client

Acquis d'apprentissage visés

Cette AA a pour but de faire acquérir à l'étudiant des méthodes et des outils de travail pour gérer et planifier l'ensemble des opérations de la chaîne de transport. Un accent particulier sera apporté au transport routier, la gestion d'une flotte de camions et sur la planification des opérations de transport routier.

Au terme de cette AA, l'étudiant sera capable :

- de gérer correctement les opérations de la chaîne de transport et de planifier les opérations qui la composent.
- de gérer et de planifier correctement des circuits d'approvisionnements et/ou de distribution par route et d'en estimer les ressources, les contraintes et les coûts.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECLG2B23PLAA Gestion et planification des transports
ECLG2B23PLAB Cas pratiques

36 h / 3 C

24 h / 2 C

Contenu

Les modes, les moyens et les modalités de transports (1)
Généralités, économies des transports et planifications
La chaîne du transport (pré-acheminement,...), les opérations et les acteurs.
Caractéristiques, avantages et inconvénients des différents modes de transport
Le choix d'un mode de transport et les modes de transport
Le transport routier (2)
La convention CMR et la convention TIR
Les techniques du transport routier
Les unités de chargement en transport routier
Les bases de la tarification en transport routier
Le document CMR
Les contraintes du transport routier (temps de conduites,...)
L'offre du transport routier.
Les opérations de chargement, d'arrimage et de déchargement des véhicules routiers (3)
Le chargement, le déchargement et ses généralités :
L'arrimage et ses généralités :
Le traitement des marchandises particulières
La gestion et la planification des tournées (4)
La tournée, la gestion des tournées et les distanciers
Les opérations liées à une tournée : manutentions, chargement, arrimage et déchargement, l'itinéraire.
L'organisation des tournées, les formes et les types de tournées et leurs contraintes
Un logiciel pour le planning et l'optimisation des tournées.
La messagerie (5) :
Le secteur de la messagerie, ses caractéristiques et contraintes.
La messagerie, ses caractéristiques, ses infrastructures et ses acteurs
Le processus concernant le secteur de la messagerie et de l'express.
...

Démarches d'apprentissage

L'apprentissage se composera d'un mélange de deux types de méthodes pédagogiques : la méthode classiques basée sur un exposé magistral réalisé par l'enseignant (ou le formateur) et la méthode active ou participative basée sur l'interactivité avec l'élève, la découverte (l'étudiant est mis en situation, face à une thématique, un problème à analyser pour en extraire les principes de base).

Dispositifs d'aide à la réussite

Les outils pédagogiques suivant seront utilisés :

- Exposé du cours par l'enseignant
- Réalisation par l'enseignant de nombreux schémas se rapportant à la thématique développée.
- Passage de vidéos
- Passage en revue par l'enseignant de nombreux exemples.
- Histoires racontées par l'enseignant (basée sur son expérience)
- Lecture de documents en format « PDF » (lecture réalisée par l'enseignant et l'étudiant)
- Réalisation de nombreux exercices.

Sources et références

Toutes les sources sont reprises dans le support déposé sur Connected au regard de l'UE/AA

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Un support écrit sera remis à l'étudiant ainsi que de nombreux supports papiers illustratifs, des exemples écrits et des exercices écrits (énoncé et solution)

Modalités opérationnelles additionnelles, des notes de cours, des présentations et autres supports, un vadémécum, des directives déposées sur la plateforme numérique au regard de l'UE.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Il s'agira d'un examen écrit (Exe) en première et seconde session pour 100% avec 50% dédié à l'AA gestion et planification des transports et 50% dédié à l'AA cas pratiques.

Pour un étudiant diplômable en janvier, l'AA est réorganisable, et porte sur le même contenu et sous les mêmes modalités que décrit ci-dessus.

Les modalités opérationnelles seront postées sur Connected au regard de l'UE/AA

Si l'étudiant n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée.

Par ailleurs, si l'activité pédagogique est obligatoire, l'étudiant est ajourné.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

UE intégrée

Exceptions:

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

5. Cohérence pédagogique

Les activités d'apprentissage (gestion de la planification des transports et cas pratiques) présentent des cohérences pédagogiques car l'activité "cas pratiques" se concentrera sur la réalisation d'exercices et de cas pratiques à partir de la théorie vue lors de l'activité Gestion et planification des transports.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

